

12

DÉC
2022

Communes

COMMUNE DE MEYRIN CONSULTATION PUBLIQUE

Mise à jour partielle du plan directeur communal, dispositions relatives à la zone 5

Le contexte

Le Plan directeur communal (PDCom) fixe les orientations relatives au développement et à la préservation du territoire meyrinois. Il a été adopté en 2020 par le Conseil municipal et approuvé en 2021 par le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, la partie du PDCom concernant la zone d'affectation 5, dite aussi « zone villas », doit être mise à jour en raison d'évolutions dans la législation cantonale.

En effet, il appartient à présent aux communes de définir les secteurs dans lesquels des dérogations à l'indice de densité peuvent être octroyés et les contreparties demandées le cas échéant, en application de l'article 59, alinéa 4 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI, L 5 05).

Des dispositions spécifiques aux secteurs « Citadelle », « Vieux-Bureau / Edmond-Rochat » et « Cointrin » ont donc été discutées avec la commission « développement urbain » du Conseil municipal, et sont soumises à l'avis de la population meyrinoise, avant transmission au Conseil d'Etat pour validation.

La consultation publique

En application de l'article 10 alinéa 5 et 6 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT, L1 30), la commune de Meyrin engage, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), **une consultation publique de 30 jours, du 11 janvier au 10 février 2023** sur le projet de mise à jour partielle du Plan directeur communal.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- **A la Mairie, rue des Boudines 2** (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).
- **Au Département du Territoire (DT), Office de l'urbanisme, rue David-Dufour 5, 5ème étage** (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).
- **Sur le site internet de la commune** : www.meyrin.ch.

Une séance d'information publique est organisée le 11 janvier 2023 à 20h00 à l'aula de l'école des Boudines, rue des Boudines 10.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à la Mairie de Meyrin ou au Département du Territoire, jusqu'au vendredi 10 février 2023.